

SEINE-MARITIME

- LE DÉPARTEMENT -

En résumé:

- À destination des artistes photographes de la Seine-Maritime
- Exposition collective à Jumièges du 20 mars au 21 mai 2023
- Date limite d'envoi des candidatures : 5 janvier 2023
- Thématique: la ruine

Calendrier:

- Publication de l'appel à candidatures : 22 novembre 2022
- Comité de sélection : 10 janvier 2023
- Choix des œuvres : jusqu'au 21 février
- Accrochage : du 7 au 17 mars 2023

Publié le 22/11/2022

Appel à candidatures Artistes-photographes

pour une exposition collective en 2023 à l'Abbaye de Jumièges.

CONTEXTE

L'abbaye de Jumièges est l'un des plus anciens monastères bénédictins de Normandie. De sa fondation en 654 par Saint Philibert, jusqu'à la redécouverte du monastère par les Romantiques du 19^e siècle, l'abbaye a été témoin de 20 siècles d'Histoire en Normandie. Elle est aujourd'hui un monument historique majeur de la région et accueille près de 100 000 visiteurs par an dont 70% de touristes étrangers.

Afin de conforter son image en tant que pôle de tourisme culturel, le Département de la Seine-Maritime propose chaque année à l'Abbaye de Jumièges un programme d'expositions dans le domaine des arts visuels contemporains, en particulier au sein du logis abbatial, permettant d'inscrire la vie du monument dans une actualité culturelle d'envergure nationale et internationale favorable à son rayonnement.

Construit à la fin du 17^e siècle, le logis abbatial est la demeure des abbés commendataires. Il abrite les collections lapidaires de Jumièges : statuaires, tombeaux et gisants qui ornaient les églises de l'abbaye font partie intégrante du logis.

Le logis abbatial est aujourd'hui un lieu dédié aux arts visuels et accueille 2 à 3 fois par an des expositions photographiques, qui peuvent être monographiques ou collectives, parmi lesquelles on peut citer Henri Cartier Bresson (2015), Josef Koudelka (2018), Ange Leccia (2019), ou encore la présentation de scènes artistiques émergentes de différentes régions du monde (la Chine en 2020, le Liban en 2022...)

Chaque exposition présentée au logis abbatial s'attache à entrer en résonance avec ce lieu si singulier, et plus largement avec l'Abbaye, son histoire et l'écrin dans lequel elle a été construite, à savoir le paysage des boucles de la Seine.

Une exposition collective de la jeune scène photographique de Seine-Maritime

Du 20 mars au 21 mai 2023, le logis abbatial accueillera une exposition collective dédiée aux artistes-photographes émergents et confirmés du territoire.

LA RUINE EN FILIGRANE

La ruine et toutes les interprétations que l'on peut en faire sera le fil rouge de cette exposition, en écho au site qui l'accueille, sans que cela soit exclusif de réflexions plus larges.

L'objet ruine croise l'histoire de l'art sous ses différentes formes. Figure du fragment, allégorie du temps, la ruine mêle savoir et imaginaire. Élevée au rang de genre, la ruine traverse l'histoire de la peinture, de l'architecture et de l'art des jardins depuis la Renaissance. Mais le questionnement temporel qu'elle inspire resurgit de façon exacerbée dans l'art contemporain car le débat sur les ruines s'est déplacé depuis le 20^e siècle du plan esthétique au plan politique.

Aujourd'hui, nous assistons en effet à un enrichissement du vocabulaire qui qualifie les ruines (décombres, ruines de guerre, démolitions, chantiers, friches) - entraînant des changements importants dans le système de représentation, voire de mise en scène des ruines par des artistes contemporains.

La redécouverte de l'Antiquité pendant la Renaissance fait naître le sujet de la ruine en peinture. L'essor du paysage comme sujet à part entière encourage encore davantage la représentation des ruines. Elles sont réelles ou imaginaires, comme la Grande Galerie du Louvre qu'Hubert Robert imagine réinvestie par la nature sauvage. La ruine, sujet mélancolique par excellence, deviendra un leitmotiv des peintres romantiques, qui sauront l'envelopper de mystères. La célèbre « Abbaye dans une forêt de chênes » que Friedrich peint entre 1809 et 1810 semble habitée par des forces surnaturelles.

Au début du 20^e siècle, l'essor de la photographie accompagne celui de l'exploration du monde. Les ruines deviennent alors un sujet récurrent de la pratique photographique.

Si hier, les ruines pouvaient symboliser la vanité des civilisations face au passage du temps, aujourd'hui, elles prennent un sens inédit, alors que l'humanité toute entière se retrouve confrontée au péril de son extinction.

Ruines et paysage:

La ruine intègre et transforme le paysage, elle fait trace, elle témoigne du passage de l'homme. Quelles conséquences la ruine (sous toutes ses formes) a-t-elle sur le paysage, la nature, l'environnement et sur les représentations que l'on en fait ? En quoi l'interprétation contemporaine du motif de la ruine renouvelle-t-elle le genre paysage dans la pratique photographique ?

Ruines, et après ?

À partir de la ruine, ses symboliques, et plus largement des réflexions qui en découlent, les photographes proposeront un travail personnel et une libre interprétation du mot « ruine », qui trouvera son écho au logis abbatial de l'Abbaye de Jumièges.

Cahier des charges et candidature

L'appel à candidature s'adresse aux artistes-auteurs professionnels résidants en Seine-Maritime. L'artiste devra :

- posséder un code APE correspondant à cette activité et être déclaré à l'URSAFF depuis au moins 2 ans,
- présenter un travail régulier de création dans le domaine de la photographie plasticienne et avoir déjà participé à au moins 2 expositions dans des lieux identifiés.

Les photographes candidats présenteront une note d'intention d'environ une page, dans laquelle la thématique énoncée ci-dessus sera mise en perspective avec le propos et la démarche artistique du photographe : avec comme point de départ le motif « ruine », l'artiste donnera à voir les questionnements, hypothèses et tentatives de réponses inhérents à son travail photographique.

Un corpus d'images sera adjoint à la note d'intention, qui pourront être soit des photographies existantes pressenties pour l'exposition, soit des exemples de photographies proches de ce que l'artiste souhaite réaliser lors d'un travail à venir.

→ 5 à 8 artistes-photographes seront retenus.

→ L'exposition présentera des séries d'environ 5 images par artiste (à ajuster selon les propositions et les formats).

→ Les photographies exposées pourront être des images déjà existantes ou créées pour l'occasion.

→ La sélection finale des photographies qui seront exposées sera faite par le Département de la Seine-Maritime, en concertation avec les artistes.

→ 3 semaines avant l'exposition, les photographes fourniront les œuvres prêtes à être accrochées (encadrées si nécessaires) et leurs préconisations d'accrochage (contraintes techniques, besoins spécifiques le cas échéants).

Budget :

Une somme forfaitaire globale de 2000 € sera versée aux artistes, en droits d'auteur, comprenant les droits de monstration et les frais annexes.

Pièces à fournir :

- Note d'intention
- CV
- Book (ou site web) présentant les principaux travaux photographiques
- Copie du n° SIREN ou SIRET (affiliation URSSAF) avec le code APE
- RIB

Le dossier de candidature devra être envoyé aux adresses suivantes avec pour objet « candidature exposition Jumièges » :

culturepatrimoine@seinemaritime.fr, copie à jeanne.taconet@seinemaritime.fr

avant le jeudi 5 janvier 2023 – minuit.

NB : Seuls les dossiers complets et arrivés dans les temps seront étudiés. A réception du dossier, un accusé de réception sera envoyé. Dans le cas contraire, merci de contacter nos services.

Modalités de sélection :

Les candidatures seront examinées par un comité de sélection composé de représentants des services culturels du Département de la Seine-Maritime et de l'Abbaye de Jumièges, au regard notamment des éléments suivants :

- pertinence du propos inhérent au projet,
- adéquation avec la thématique,
- prise en compte des questions sociétales contemporaines,
- travail régulier de création,
- implication de l'artiste sur le territoire,
- travaux présentés lors de précédentes expositions.

Le comité de sélection sera également attentif à la cohérence de la cohabitation et complémentarité entre les «univers» des artistes sélectionnés et à la diversité des techniques utilisées.

Contact / Renseignements :

Cellule action culturelle - Direction de la culture et du patrimoine
Jeanne TACONET 02 35 15 69 93 / Célia BOUGET (secrétariat) 02 35 15 69 82